

N° 04  
04 novembre 2024

**Présents :** Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions  
Sylvain Denis, Président de la Commission  
**Par courriel :** Matthias Guittet, Dylan Bazante, Quentin Berthelot  
**Assistent :** Rudolph Blanchard, Julien Grandjean, Sébastien Duret

---

### **Préambule :**

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

## **1. Approbation du PV**

---

La Commission approuve le PV n° 03 du 21 octobre 2024 sans réserve

## **2. Match reporté**

---

### **Art. 120 des règlements généraux :**

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29809736	Futsal D1	St-Herblain Pépite 2 / Stéphanoise Futsal 1	25.10.2024	22.11.2024

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1<sup>ère</sup> date libre du calendrier.

### 3. Coupe Départementale du District Seniors Masculins

L'équipe de Nantes Dervallières était engagée avant la date de clôture et suite à l'accord de la Ville de Nantes de la mise à disposition du gymnase des Dervallières, la Commission valide la participation à la Coupe Futsal Seniors Masculins, la Commission procède à la mise à jour du 1<sup>er</sup> tour avec les rencontres aller/retour entre Nantes Dervallières Asc 1 et Nantes Doulon Bottière 2 fixées au 25 novembre et 20 décembre 2024.

### 4. Coupes : Organisation des phases départementales

La Commission Départementale sollicitée par la commission régionale pour l'organisation des phases départementales ci-après fixe le déroulement suivant :

➤ **Coupe des Pays de la Loire U15 Futsal**

8 équipes sont engagées.

La Commission établit 2 groupes de 4 équipes pour le premier tour de la phase départementale le 24 novembre 2024.

**Groupe A – Dimanche 24 novembre à Nantes (organisation au gymnase proposé par Nantes Doulon Bottière ou au gymnase des Dervallières)**

- A : Sautron As (514875)
- B : Nantes Doulon Bottière Futsal (553688)
- C : As Nantaise Futsal (554447)
- D : Nantes La Mellinet (500041)

**Groupe B – Dimanche 24 novembre à Nantes (gymnase des Dervallières)**

- A : Carquefou Usja (502227)
- B : Stéphanoise Futsal (563918)
- C : Nantes Métropole Futsal (582328)
- D : Nantes Métallo Sports (509427)

La Commission précise qu'un groupe sera organisé le dimanche matin et l'autre le dimanche après-midi.

Chaque rencontre durera 20 minutes non décomptées avec un temps mort au plus proche des 10 minutes.

Le programme des rencontres réunissant 4 équipes est le suivant : A-B / B-D / C-D / A-C / D-A / B-C

Le classement est établi en tenant compte des points attribués comme suit :

- match gagné à la fin du temps réglementaire : 3 points
- match gagné sur l'épreuve des tirs au but à la suite d'un match nul : 2 points
- match perdu sur l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul : 1 point
- match perdu à la fin du temps réglementaire : 0 point

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- en premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- en cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- en cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- en cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués

Les premiers de chaque groupe sera qualifié pour la finale départementale qui se déroulera le Lundi 02 Décembre à Nantes (Gymnase des Dervallières). Coup d'envoi prévu à 19h30.

### ➤ Coupe Nationale U18 Masculins

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17 avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours. Les joueurs licenciés U16 peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre

Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

**La compétition est ouverte à tous les clubs affiliés, à raison d'une seule équipe par club.**

Les engagements ouvriront ce vendredi 8 novembre avec une communication aux clubs.

**La clôture des inscriptions est fixée au 22 novembre 2024.**

Une date de qualification est prévue le week-end du 15 décembre 2024 soit le vendredi 13 décembre en soirée, le dimanche 15 ou le lundi 16 en soirée suivant les créneaux de salle qui seront proposées.

### ➤ Coupe Nationale Féminine Futsal

Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F ou U19F avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours. Les joueuses licenciées U18F et U17F peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U16F ne sont pas autorisées à participer à cette Coupe.

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

**La compétition est ouverte à tous les clubs affiliés, à raison d'une seule équipe par club.**

Les engagements ouvriront ce vendredi 8 novembre avec une communication aux clubs.

**La clôture des inscriptions est fixée au 22 novembre 2024.**

Une date de qualification est prévue le week-end du 15 décembre 2024 soit le vendredi 13 décembre en soirée, le samedi 14 ou le lundi 16 en soirée suivant les créneaux de salle qui seront proposées.

## 5. Tournoi Futsal Découverte – 22 décembre à St-Nazaire

---

Julien Grandjean et Rudolph Blanchard présentent l'organisation du tournoi Futsal Découverte proposé le dimanche 22 décembre 2024 dans quatre gymnases à Saint-Nazaire.

Quatre catégories sont concernées : U18M, U18F, Seniors F et Parafutsal. 10 joueurs maximum par équipe (5 minimum)

Les équipes participantes invitées à y prendre part sont des secteurs géographiquement à l'ouest du département dans la limite d'une équipe d'un même club par catégorie. Les engagements seront communiqués aux clubs concernés avec une date butoir d'inscriptions fixée au 22 novembre 2024.

La journée se déroulera en deux temps :

- Première partie (9h00-12h30 dans 4 gymnases) : phase de groupes avec six équipes maximum par catégorie réparties en deux groupes de 3.
- Deuxième partie (14h00-17h00 à la Soucoupe) : pour les 4 premières de chaque équipe sous la forme de demi-finales croisées puis matchs de classement.
- Fin prévue vers 17h30

Le Président,  
Sylvain Denis



Assistante  
Isabelle Loreau

